

OBJET REFECTION DU PLATEAU NOIR DE L'ECOLE PRIMAIRE DE PRIMA
VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER LA SUBVENTION
DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT
ET DE SIGNER LES ACTES CORRESPONDANTS

Dans le cadre de sa politique sportive, la Commune entend favoriser l'accès aux équipements sportifs au plus grand nombre. Cela passe nécessairement par la réfection d'un certain nombre de structures de proximité.

Il en est ainsi du plateau noir de l'Ecole Primaire de Prima. En effet, particulièrement utilisé par les scolaires, cet équipement n'a pas fait l'objet de travaux de remise en état depuis plusieurs années. Il nécessite donc aujourd'hui une réhabilitation importante, ce, d'autant que le site a par ailleurs vocation à accueillir sous peu un club de handball du secteur évoluant en 1ère division.

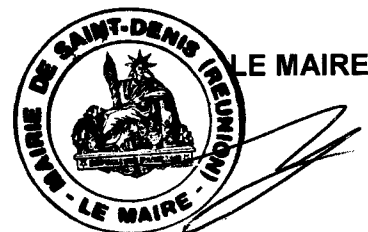
Cette opération de réfection est chiffrée à 55 593,00 € HT. L'Etat est prêt à accompagner la Commune sur cette opération. Le plan de financement prévisionnel suivant est envisagé :

Commune de Saint-Denis	18 056,00 €	32 %
Etat / CNDS	37 537,00 €	68 %
TOTAL HT	55 593,00 €	100 %

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le plan de financement pour la réfection du plateau noir de l'Ecole Primaire de Prima ;
- de m'autoriser à solliciter la subvention du CNDS et à signer tous les actes administratifs y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Gilbert ANNETTE

OBJET REFECTION DU PLATEAU NOIR DE L'ECOLE PRIMAIRE DE PRIMA

VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER LA SUBVENTION
DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT
ET DE SIGNER LES ACTES CORRESPONDANTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal sous les Chapitre 23 et Compte 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 08/9-13 du Maire ;

Vu le rapport de TURPIN Marie-Annick, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et 2° Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le plan de financement pour la réfection du plateau noir de l'Ecole Primaire de Prima.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter la subvention attendue du CNDS.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer tous les actes administratifs y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 DEC. 2008



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE